

Compte rendu de la séance du jeudi 28 octobre 2021

Sont présents : Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joëlle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Christine RAMON, Stéphanie MANUS, Céline OURLIAC.

Représentés : Franck THOMAS par Philippe PUECH, Marie-Charlotte FAVRELLE par Joëlle SOLER, Aude GILABERT par Céline OURLIAC

Sont absents : Daniel BOUNIOL, David LATHAM, Frédéric DAPOT, Patrick DAPOT.

1) Examen du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021 :

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues le choix fait lors de cette séance en ce qui concerne les travaux de réfection des canalisations Rue du Moulin à Vent.

Décision avait prise d'opter pour l'entreprise COSTE : 62 027.25€ HT, soit : 74 432.70 € TTC, canalisations en grès.

Or, Monsieur le Maire indique, qu'après avoir pris l'attache des services de l'Agence Technique du Département (habilitée en matière d'eau et d'assainissement), il s'avère que des canalisations en PVC seraient suffisantes dans ce secteur.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, d'une part, de demander un devis à l'Entreprise COSTE pour des canalisations en PVC, d'autre part, de transférer la maîtrise d'oeuvre à l'Agence Technique du Département pour tous les travaux liés à l'eau et à l'assainissement.

Par ailleurs, il conviendra d'examiner les modalités réglementaires afin de se désengager du contrat de maîtrise d'oeuvre signé avec la Société Compteur SYS.

Procès-verbal validé

2) Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe FISCHER

3) Point finances : Monsieur Jean-Philippe FISCHER

Il s'agit d'examiner deux délibérations de virement de crédit budget général M14 et budget eau et assainissement M49.

a) budget M49 (eau et assainissement) :

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	-500	
60112	Intérêts rattachement des ICNE	-4300	
61521	Entretien, réparations, bâtiments publics	3000	
617	Etudes et recherches	1000	
678	Autres charges exceptionnelles	800	
		0	

Ces ajustements de compte portent sur un ajout sur des postes où les prévisions sont insuffisantes par une baisse sur des comptes non utilisés (ajout pour procéder au remboursement d'un trop versé eau suite à la mise en place de la mensualisation). Délibération validée.

b) budget M14 (budget général) : les ajustements à examiner sont également des ajouts sur des postes à augmenter par une minoration d'autres postes non mouvementés.

Cette délibération représente 21 000.00 € en dépenses et 21 000.00 € en recettes.

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
60623	Alimentation	-4000	
60631	Fournitures d'entretien	800	
60632	Fournitures de petit équipement	4000	
60633	Fournitures de voirie	800	
6064	Fournitures administratives	1000	
6068	Autres matières et fournitures	-2000	
611	contrats de prestations de services	3000	
61558	Entretien autres biens mobiliers	-2000	
6411	Personnel titulaire	4000	
6413	Personnel non titulaire	-6000	
6531	Indemnités	3500	
6533	Cotisations de retraite	207	
65541	Contri fonds compensation ch. Territoriales	16785	
65541	contri fonds compensation ch. Territoriales	915	
6419	Remboursement rémunérations personnel		5000
7062	Redevances services à caractère culturel		3000
73211	Attribution de compensation		8007
752	Revenus des immeubles		5000
		21007	21007

Délibération validée

4) Demandes de subventions

a) aire de jeux / city park : demande déposée en priorité 1, Etat, Région et département le 7/10/2021.

Monsieur le Maire indique que l'Agence Nationale du Sport a fait une visite du site et a largement soutenu le projet. Il conviendra de prévoir de la lumière sur cette aire de jeux.

Par ailleurs, le point paysage a été rajouté sur le projet initial et la fourniture d'un sol amortissant souple sur l'aire de jeux est à inclure.

Coût : 10 906.16 € HT, 13 087.39 € TTC.

b) toiture de l'église : demande déposée en priorité 2, Etat, Région et Département le 15.10.2021. Le devis avait été validé lors de la séance du 16.09.2021, d'autre devis avaient été demandés, à ce jour aucun retour.

c) travaux mise en sécurité village : à renouveler : Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que, pour ces travaux une demande de DETR (dotation'équipement des territoires ruraux) avait été faite en 2021. Or, ces travaux n'ayant pas été réalisés, il convient de renouveler la demande de financement.

d) maison 12 Rue Auguste Montagné : Dossier déposé en priorité 3 (Etat, Région, Département) : Monsieur le Maire rappelle la transaction en cours en vue d'acheter cette maison, suite à une liquidation judiciaire. Il a été décidé de rénover entièrement cette maison pour louer en logement social. Détail des devis :

- Rénovation électricité : 3 950.00 € HT / 4 345.00 € TTC
- Plomberie : 2 980.00 € HT / 3 278.00 € TTC
- Climatisation : 6 995.00 € HT / 8 394.00 € TTC
- Réfection portes fenêtres : 4 673.81 € HT / 5 608.57 € TTC

Soit total de la dépense : 18 598.81 € HT / 21 625.57 € TTC

L'autorisation de débiter les travaux avant avis des instances est demandée

5) Personnel communal :

Monsieur Hugues DAUTHERIVES propose à ses collègues d'examiner la possibilité d'avancement de grade d'un agent de la collectivité.

En effet, l'agent de maîtrise, en poste depuis décembre 2001 a toujours fait preuve de compétence et a fourni de grande qualité, aussi, considérant ces éléments, il serait opportun de lui donner une émulation en le faisant évoluer dans sa carrière.

Il est donc proposé de nommer cet agent agent de maîtrise principal au 01.11.2021.

Proposition validée.

6) Maison 12 Rue Auguste Montagné :

il s'agit d'une maison en état de délabrement avancé acquise par la Mairie, suite à la mise en place d'une procédure de bien sans maître (ancienne maison appartenant à GRIZOU Jean Dit Gaston).

A ce jour, toutes les documents sont à jour et la Commune à reçu l'acte administratif des hypothèques.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le propriétaire riverain, Monsieur PRUVOT serait intéressé par l'acquisition de ce bien.

Il est donc proposé à l'assemblée de céder cette maison à Monsieur PRUVOT à l'euro symbolique, frais de notaire à sa charge.

Le Conseil Municipal, après concertation, autorise Monsieur le Maire à entreprendre et à signer tout document validant cette transaction.

7) Archives communales :

Madame Joëlle SOLER précise à l'assemblée qu'il a demandé l'aide des archives départementales pour procéder au rangement et au dépôt des archives anciennes aux archives départementales.

En effet, la conservation des archives anciennes étant délicate, il est préférable que les professionnels des archives départementales en soient dépositaires sachant que la commune en reste propriétaire.

8) Questions diverses :

a) Feu tricolore comportemental Avenue de la Gare :

Monsieur Hugues DAUTHERIVES indique que, pour inciter les automobilistes à ralentir en traversée de village, il a été fait appel aux services du département compétents en la matière, et, il leur a été proposé de mettre en place des feux tricolores comportementaux en entrée et en sortie d'agglomération.

Il s'avère que le responsable n'a validé que la possibilité d'en installer un entrée côté Avenue de la Gare.

Ce feu sera donc mis en place et son utilité vérifié à l'issue de la phase de test.

Coût pour un feu : 5 000€.

b) aide à personne en difficulté :

Madame Géraldine DULARY indique à l'assemblée qu'il a été saisi par une personne qui se trouve avec ses comptes bloqués ayant un enfant à charge.

Il est donc proposé d'aider cette personne à préparer un dossier d'aide (Fonds unique du logement) et voir auprès de la Trésorerie pour arrêter la procédure de blocage des comptes.

c) Office national des forêts :

1) examen du devis de travaux d'infrastructures :

Monsieur le Maire, dépose un devis dans le cadre du schéma de desserte du massif de la PINEDE(Boutenac, Thézan, Ferrals et Fabrezan) afin de mettre en place une réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans ce massif.

**L'investissement est réparti entre les communes, pour Thézan la dépense s'élève à :
- 1280.00 € HT, soit : 1 536.00 € TTC.**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à valider cette proposition.

2) Participation véhicule DANGEL :

Il s'agit de valider la convention relative au programme 2021 de prévention des incendies de forêt. Patrouille guet armé de Boutenac.

Cette convention est signée avec les Communes de : Thézan, Boutenac, Fabrezan, Ferrals les Corbières, st Laurent de la Cabrerisse, Luc sur Orbieu, Montsérét et Ornaisons pour assurer une patrouille de surveillance en lien avec la prévention des incendies de forêt.

Le coût demandé pour la période du 26 juin au 30 septembre 2021 est de : 3 514.34 €.

Après concertation l'assemblée valide cette participation.

d) Cave coopérative :

Monsieur Hugues DAUTHERIVES rappelle à l'assemblée que, par le biais de la SAFER, une demande d'évaluation d'achat par la Mairie du hangar jouxtant la cave coopérative avait été faite.

Or, considérant la proposition de 70 000.00 €, cette transaction s'avère trop onéreuse pour la collectivité.